

Rapport de
visites mystères
de clients mineurs
dans des vapoteries de
Montréal et Québec

MARS 2024

But de l'enquête

- Depuis le 31 octobre dernier, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement interdisant la vente des saveurs de vapotage, la plupart des vapoterie au Québec sont passées de boutiques spécialisées (interdites aux mineurs) à commerces ouverts au grand public et ce, afin de pouvoir vendre des saveurs en format individuel.
- Ainsi, tout comme les dépanneurs, elles peuvent désormais accepter les mineurs dans leur établissement sans toutefois pouvoir leur vendre de produit avec nicotine.
- Nous avons donc voulu tester si ce changement et cet accès nouveau aux vapoterie pour les mineurs a fait en sorte d'accroître la facilité et l'accès des produits de vapotage avec nicotine et saveurs auprès des jeunes.

Méthodologie

- 20 boutiques de vapotage ont été visitées par des clients mineurs : 10 à Montréal et 10 à Québec.
- Les vapoterie choisies admettent les mineurs en magasin et vendent des saveurs. Certaines sont indépendantes alors que d'autres font partie de franchises connues de vapoterie.
- Deux jeunes de 16 ans ont participé à l'enquête avec l'autorisation écrite de leurs parents et accompagnés d'un adulte.
- Leur mission : tenter d'acheter de la nicotine sous forme de vapoteuse ou encore, de liquide de vapotage ainsi qu'une saveur.
- Les jeunes avaient sur eux une caméra cachée.

Résultat : 1 vapoterie sur 4 a vendu aux mineurs

- 25% des vapoteries visitées, soit une sur quatre, ont vendu des produits de vapotage aux jeunes de 16 ans sans leur demander une carte d'identité ou vérifier leur âge.
- À Montréal, le client mystère mineur a pu s'approvisionner dans 3 magasins sur 10 tandis qu'à Québec, dans 2 magasins sur 10, pour un total de 5 sur 20.



ACHATS DE PRODUITS DE VAPOTAGE PAR DES MINEURS

VAPOTERIE NO 1 : MONTRÉAL

NON CONFORME: ACHAT E-LIQUIDE AVEC NICOTINE SANS SAVEUR + UNE SAVEUR

PRIX PAYÉ: **25,75\$**

NOTE: FAIT PARTIE D'UNE CHAÎNE CONNUE DE VAPOTERIE



VAPOTERIE NO 2 : MONTRÉAL

NON CONFORME: ACHAT E-LIQUIDE AVEC NICOTINE SANS SAVEUR + UNE SAVEUR

PRIX PAYÉ: **31,00\$**

NOTE: COMMERCE INDÉPENDANT



VAPOTERIE NO 3 : MONTRÉAL

NON CONFORME: ACHAT E-LIQUIDE AVEC NICOTINE SANS SAVEUR + UNE SAVEUR

PRIX PAYÉ: **28,15\$**

NOTE: FAIT PARTIE D'UNE CHAÎNE CONNUE DE VAPOTERIE

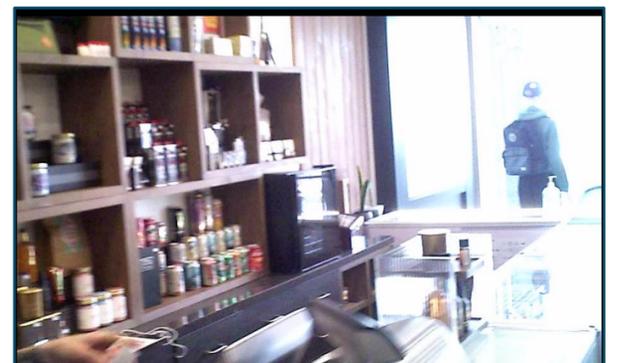


VAPOTERIE NO 4 : QUÉBEC

NON CONFORME: ACHAT D'UNE VAPOTEUSE JETABLE SAVEUR TABAC

PRIX PAYÉ: **12,65\$**

NOTE: FAIT PARTIE D'UNE CHAÎNE CONNUE DE VAPOTERIE



VAPOTERIE NO 5 : QUÉBEC

NON CONFORME: ACHAT D'UNE VAPOTEUSE JETABLE SAVEUR TABAC

PRIX PAYÉ: **13,79\$**

NOTE: FAIT PARTIE D'UNE CHAÎNE CONNUE DE VAPOTERIE



Conclusion

- Le fait d'admettre maintenant les mineurs semblent avoir accru la facilité pour les jeunes d'obtenir des produits de vapotage en magasin.
- Les commis étaient souvent jeunes et inexpérimentés, semblaient manquer de formation et de vigilance.
- Les saveurs de vapotage semblent désormais plus accessibles avec des vapoterie converties en dépanneurs que dans l'ancien régime.